

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE**

Le Comité syndical du Regroupement Pédagogique de Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin, s'est réuni **le jeudi 28 juin 2012 à 20 heures 30**, à la mairie du Gault-St-Denis, sous la présidence de M. François WISSOCQ, Président.

Présents : M. WISSOCQ François, M. SALLÉ Gilles, Mme PERIER Marie-Stella, M. HY Jean-Louis, Mme CHARPENTIER Virginie, M. CHABOCHE Fabrice, M. DEL PESO David, M. FOUQUÉ Jacques, M. CHARPENTIER Patrick, M ROULLEE Alain, Mme ARNOULT Valérie

Excusé(s) : M. BOUILLY-ARNOULT Ludovic (suppléant M BREYDA-BRUNO Jean-Marc)
M. JOUANNON Patrick, M LASNE Hervé, M. NOEL Sébastien,

Secrétaire de séance : M. DEL PESO David.

Le Conseil Syndical,

- Est informé de la commande de mobilier scolaire auprès de l'UGAP pour 3055.67 €, cette dépense avait été mise au budget.
- Prend connaissance des effectifs pour la rentrée 2012-2013 : 148 élèves
 - 20 PS, 22 MS, 19 GS = 61 maternelles
 - 17 CP, 16 CE1, 17CE2, 23 CM1, 14 CM2 = 87 primaires.
- Après avoir entendu le compte rendu de la commission d'appel d'offres,
 - Retient l'offre d'IVECO IRISBUS France pour l'acquisition d'un car de 32 places en remplacement du car Renault pour 119 028.64 € T.T.C.
 - Sollicite la réalisation des emprunts nécessaires auprès de la CRCA
 - Sollicite une subvention auprès du Conseil Général
- Après avoir pris connaissance de l'application réglementaire d'une hausse de 1.72 % du prix d'achat des repas auprès du prestataire Yvelines Restauration soit 2.355 € T.T.C. et du coût réel d'un repas enfant.
Afin de ne pas accroître le déficit de ce poste,
 - Décide de fixer le tarif cantine à : 2.98 € T.T.C pour le repas enfant, 5.12 € T.T.C pour le repas adulte
- Révision de la convention Remboursement des frais de secrétariat à la commune du Gault St Denis
Considérant que la charge de travail du secrétariat du SIRP nécessite de modifier le temps consacré à cette tâche, décide de fixer à l'équivalent de 10/35^{ème} le remboursement à la commune du Gault St Denis (salaire net + charges patronales) chaque mois, le paiement étant effectué à la fin de chaque trimestre,
Autorise M Alain Roullée, Vice-président, à signer la convention
- Décide de reconduire les Contrats à Durée Déterminée de :
 - Mme Marie-Thérèse BORDIER accompagnatrice du car à 6.5/35^{ème}
 - Mme Marie-Hélène CHABLE surveillante de la cantine à 4.5/35^{ème}

Le Président,
François WISSOCQ.